
PROJET DE MANIFESTE : « LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS »

I. Bref rappel historique

Grigny est l'une des communes les plus pauvres de France et d'Ile de France, qui compte parmi celles auxquelles l'État a reconnu qu'il leur devait « réparation ».

Les difficultés auxquelles elle est aujourd'hui confrontée résultent d'une part d'une histoire spécifique liée à la mise en œuvre d'objectifs élaborés avec l'État qui n'a tenu aucun des engagements qu'il avait souscrits, et, d'autre part de l'application d'une politique nationale qui n'a fait que renforcer les inégalités territoriales.

La commune a subi une mutation urbaine qui s'est traduite par une explosion démographique sans précédent à la fin des années 60 et qui a eu pour conséquence de faire passer le nombre des Grignois, en quelques années, de 3 500 habitants à plus de 27 000. Deux grandes opérations immobilières ont en effet été imposées à ce village rural qui ont radicalement modifié sa structure urbaine et sociale : 1°) la création, à la fin de l'année 1967, d'un ensemble locatif social de 3 700 logements, à la Grande Borne, 2°) la construction, en 1969, d'une copropriété de 5 000 logements, Grigny 2. À cette situation de fait, est venue se surajouter le double refus de l'État de prendre en compte les équipements publics nécessaires à la satisfaction des besoins de la population et d'allouer les moyens suffisants pour faire évoluer les espaces publics, alors que le développement fulgurant de l'urbanisation et de la population orchestré par l'État justifiait la reconnaissance du statut de Ville Nouvelle.

Dès les débuts des « Politiques de la ville », Grigny, et en particulier le quartier de la Grande Borne, « réputé » pour l'acuité et la pérennité des difficultés sociales de ses habitants, a fait l'objet de toute une panoplie de mesures. En 1982, le quartier est classé « îlot sensible régional » ; de 1984 à 1994, différentes mesures DSQ (Développement Social des Quartiers) y sont mises en œuvre. De 1988 à 1994, plusieurs actions rappellent qu'il faut obtenir réparation des préjudices causés par le développement urbain et, à partir de 1994, commence une période de contractualisation des dispositifs avec l'État, qui concrétisent le « rattrapage » réclamé depuis des années.

En 1994, Grigny et l'État définissent les objectifs d'un Grand Projet Urbain (GPU). Deux ans plus tard, le site est classé Zone Franche Urbaine en application de la loi du 14 novembre 1996. Pour la période 2000-2006, Grigny et Viry-Chatillon signent un Contrat de Ville, constitutif d'un Grand Projet de Ville (GPV) s'attachant à rompre avec les logiques de ségrégation.

Les deux communes forment un territoire d'environ 55 000 habitants. La convention réunit de multiples partenaires qui s'accordent tous sur la nécessité de substituer à une logique de moyens une logique d'objectifs et de résultats, adaptée à la mise en place d'un projet à forte dimension sociale complété par l'adoption de quatre conventions thématiques relatives : 1°) à l'Habitat et au Peuplement ; 2°) à l'Accès à l'Emploi ; 3°) à l'Enfance et à la Petite Enfance ; 4°) à la Réussite scolaire. Le passage du GPU au GPV se traduit également par une expansion de la géographie prioritaire et, au quartier d'habitat social de la Grande Borne qui relevait du GPU, s'ajoute la copropriété de Grigny 2.

II. Diagnostic territorial et Politique de la ville

À Grigny, 40 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

Le pourcentage d'allocataires des minima sociaux atteint 21, 1 % en 2009 alors que, pour la même période de référence, la moyenne départementale est de 7, 8 %. Les seuls allocataires du RMI représentent à eux-seuls 3, 3 % de la population sur Grigny.

Une part significative des ménages vit des situations de grande précarité. La prise en charge de nombreuses familles relève quasi exclusivement des services sociaux et municipaux. 90 % des enfants de moins d'un an sont suivis par les centres de PMI contre 42 % au niveau départemental.

Le taux de chômage est de 16 % à Grigny, soit deux fois plus que la moyenne départementale. Il atteint plus de 30 % dans certains secteurs des quartiers prioritaires.

34 % des demandeurs d'emploi de Grigny et de Viry-Châtillon sont sans activité depuis plus de deux ans. Le chômage des jeunes est particulièrement important : 33% en 2009, (603 personnes), de 13 points plus élevé que le taux départemental et de 12 points plus élevé que le taux régional.

À la Grande Borne, ce taux atteint près de 40 %.

La grande jeunesse de la population constitue un trait caractéristique du territoire.

Les moins de 24 ans représentent 45% de la population totale.

36 % des habitants ont moins de 20 ans (27, 2 % dans le département de l'Essonne).

Les moins de 18 ans représentent 35% de la population totale (25% en Essonne).

La population en âge scolaire obligatoire (les 6-16 ans) pèse 18 % de la population totale, soit un décalage de 3 points par rapport à la moyenne départementale.

Dans les domaines de l'Enfance et de la petite enfance, les taux de signalement sont quatre fois supérieurs à la moyenne départementale.

Dans le domaine éducatif, la situation d'échec scolaire est particulièrement préoccupante : Parmi les jeunes sortis du système scolaire, près d'un sur deux est sans diplôme : 58 % des 15-19 ans et 39 % des 20-24 ans.

Les évaluations en CE2 et en 6^{ème} (en français et en mathématiques) font apparaître des résultats très nettement inférieurs aux moyennes nationales. Près de 16 % des élèves de classe de 3^{ème} ont un retard d'au moins 2 ans.

Les enfants de Grigny se retrouvent plus qu'ailleurs sans diplôme (ils sont 36 % au lieu de 16 % en Essonne). Le taux de scolarisation est inférieur à celui du département : 61 enfants de 15 à 24 ans sont scolarisés contre 67 dans le département. Le taux de réussite au brevet est de 65, 8 % contre 75, 5 % en Essonne. En 2009, le taux de passage en 2^{nde} est de 20 points inférieur à la moyenne départementale.

La Cour des Comptes a révélé que l'Éducation nationale consacre 47 % de plus pour un collégien de Paris que pour ceux de l'Académie de Créteil ou Versailles.

Ainsi, au-delà des discours et des effets d'annonce affichant la volonté de réduire les écarts territoriaux et les inégalités sociales, la politique nationale conduit à l'inverse. Et pourtant, Grigny bénéficie depuis plus de trente ans de tous les dispositifs de la politique de la ville.

III. Ramener la République dans la ville

Dans tous les secteurs de l'activité municipale, la ville s'est contrainte à des économies de gestion conséquentes qui, pour certaines, ont pu aller jusqu'à la remise en cause des services rendus à la population.

L'inégalité sociale se double donc d'une inégalité territoriale délibérément organisée. L'inégalité fiscale qui en découle contredit les objectifs affichés par les autorités nationales de promouvoir et défendre la mixité sociale. Comment, dans ces conditions, ne pas considérer les propos concernant les chantiers de la « Politique de la ville » autrement que comme de simples déclarations d'intention, vides de sens et de contenu ?

En dénonçant le 20 janvier 2015 l'existence d'un « *apartheid territorial, social, ethnique* » dans les banlieues françaises, le Premier ministre reconnaît de fait l'échec, ou à tout le moins l'inefficacité, de la politique de la ville menée depuis trente ans par les gouvernements successifs et plus généralement l'existence de logiques de ségrégation en partie construites par les politiques publiques.

Au-delà des questions sémantiques sur l'opportunité ou la justesse du terme utilisé, le propos évoque enfin la réalité des discriminations territoriales que les élus grignois ne cessent de dénoncer, ainsi que les conséquences désastreuses de la pauvreté et de la précarité résultant d'une succession de politiques gouvernementales aussi inadéquates qu'inefficaces.

La réponse ne peut pas être un nouveau plan d'urgence pour les banlieues qui ne sont pas confrontées à la seule question de la rénovation urbaine, mais bien à l'absence concrète de mixité sociale.

Aussi bien, n'est-ce pas tant la République comme mode de pouvoir et d'organisation politique qu'il faut ramener dans les quartiers, mais bien plutôt l'application de ses principes et de ses valeurs, trop longtemps bafoués.

Les reculs de l'école républicaine, le développement des inégalités territoriales et des exclusions économiques et sociales induisent inévitablement un isolement et une quête identitaire. La République a abandonné les quartiers populaires et paie aujourd'hui le prix de ses renoncements. L'exigence d'une République sociale, égalitaire, laïque, une et indivisible passe donc l'émergence, la réaffirmation et la concrétisation de politiques revendicatives.

Grigny a besoin de justice et de progrès social. Elle a besoin que vivent les valeurs républicaines de laïcité, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le soulèvement du 11 janvier a montré que le peuple de France était capable de se rassembler dans un grand élan de fraternité pour défendre la liberté. Ce même élan de fraternité doit devenir un point d'appui pour revendiquer et concrétiser l'égalité ; l'égalité des droits, bien évidemment, mais surtout l'égalité sociale.

Aujourd'hui, l'unité de la République nécessite que l'État reconnaisse enfin la spécificité de Grigny en dégageant et en affectant des moyens exceptionnels à l'instar de ce qui a été effectué pour les villes nouvelles, tout comme il est urgent de retisser le lien social au sein de tous les territoires français, en s'appuyant sur les communes, niveau de proximité d'une réelle démocratie, et en réimplantant, repensant un Service Public fort et moderne, pour lutter contre les déserts ruraux et urbains, pour éradiquer toutes les ségrégations.

C'est un ensemble de mesures globales qu'il convient de mettre en œuvre et un plan ambitieux à concrétiser d'ici à la fin du mandat municipal en cours, quels que soient par ailleurs les résultats des échéances électorales à venir durant les prochaines années.

IV. Apporter à Grigny la réelle réparation des effets des politiques étatiques d'aménagement du territoire :

1) **Recensement de la population** : rendre effectif rapidement l'engagement pris par l'INSEE de réexaminer ses modes de recensement au regard des données d'autres administrations (fiscales, éducations nationales, CAF...).

Nous estimons que le nombre d'habitants est d'au moins 30.000 habitants et un nouveau calcul de l'intégralité des dotations d'État sur cette base démographique occasionnerait un surplus de 1,5 M€ annuels.

2) **Valoriser toutes les initiatives favorisant le bien « vivre ensemble » à Grigny, qu'elles soient nationales ou locales :**

- **Développer la formation à la culture de paix** et transmettre à la population et à la jeunesse grignoise une culture citoyenne et pacifiste :

- En agissant pour **renforcer l'éducation**, promouvoir un développement économique et social durable, exiger le respect de tous les droits de l'homme, développer l'égalité entre les femmes et les hommes, intensifier la participation démocratique, inciter à la compréhension, à la tolérance et à la solidarité, soutenir la libre circulation de l'information et des connaissances, défendre la paix et la sécurité internationale ;

- En développant les **actions mémorielles et commémoratives** : Hommage aux victimes du métro Charonne (février), cessez-le-feu de la guerre d'Algérie (19 mars), libération des camps (27 avril), capitulation de l'Allemagne nazie de 1945 (8 mai), appel du général de Gaulle (18 juin), libération de Grigny (25 août et l'armistice de 1918), abolition esclavage, 17 octobre 1961, célébration du 70ème anniversaire du bombardement d'Hiroshima, journée internationale de la paix, journée internationale désarmement nucléaire... ;

- En sensibilisant les habitants au patrimoine de la ville et de ses quartiers, à l'histoire locale et à tous les événements festifs et les initiatives qui contribuent à forger **l'identité commune de tous les habitants** : la journée des droits de l'enfant, le Carnaval, le Festival de l'oralité, les fêtes des écoles, la fête de la musique, la fête de la Grande Borne, Mon Festival, le Forum de rentrée, Mon village en ville, le Noël des écoles, Grigny créole, etc.

3) Rétablir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des associations et au développement de leurs activités.

4) Services déconcentrés de l'État sur le territoire : il est indispensable que l'État déploie sur la commune à hauteur des besoins des habitants pour garantir les mêmes droits aux Grignois qu'aux autres citoyens, en matière :

a) Éducation :

- En permettant la scolarisation de tous les enfants de 2 à 3 ans ;
- En garantissant le remplacement immédiat de toute absence de professeur dans le 1^{er} et le 2^{ème} degré ;
- En ouvrant plusieurs classes CHAM, CHAD et sport afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants par des disciplines d'expression culturelle ou sportive ;
- En renforçant les dispositifs de décrochage scolaire (école de la 2^{ème} chance, Trait d'Union...) ;
- En valorisant davantage le métier d'enseignant en REP afin d'y affecter des professeurs expérimentés ;
- En dotant la Commune d'un CIO à part entière pour véritablement accompagner l'orientation des collégiens et lycéens ;
- En reconstituant une véritable médecine scolaire pour prévenir et/ou traiter-accompagner rapidement tous les enfants rencontrant des difficultés (renforcer les effectifs RASED pour réduire le territoire d'intervention des professionnels, créer des postes d'Orthodontistes, d'Orthophonistes, de Psychologues...) sachant, par exemple, qu'au moins 5 % des enfants rencontrent des problèmes d'apprentissage de la langue résultant de problèmes d'orthophonie.

b) Santé : Déployer les moyens nécessaires à la traduction concrète du Contrat Local de Santé :

- Lutter contre les déserts médicaux, accompagner la ville dans la création de son CMS, inciter à l'installation de spécialistes, etc... ;

-
- Développer les dispositifs de prévention, les campagnes de communications... ;
 - Faciliter la prise en charge intégrale des soins (effet de seuil entre CMU et absence de mutuelle) .

c) Sécurité : dans le cadre du CLSPD, l'État doit totalement assumer ses responsabilités et :

- Doter la ville d'un commissariat plein exercice avec le respect de l'engagement du début des années 2000 de 85 policiers ;
- Dans le cadre de la ZSP, réinstaurer une police de proximité.

d) Justice :

- Renforcer les moyens pour lutter contre la récidive (PIJ, SPIP) ;
- Doter le juge des mineurs des moyens suffisants pour l'accomplissement de ses fonctions et la protection des jeunes.

e) Emploi et formation :

- Installer une antenne de pôle emploi pour garantir un accompagnement sérieux et durable aux chômeurs ;
- Consolider les moyens de la mission locale pour offrir un véritable parcours d'insertion aux jeunes ;
- Accompagner financièrement le CFP pour développer ses capacités de formation continue, diplômante et/ou de réorientation professionnelle pour les jeunes et les actifs ;
- Installer une antenne de la CAF (aide aux familles) sur la commune et Garantir la pérennité et le développement de la Poste, de la CPAM, etc...

f) Habitat et Peuplement :

- Maîtriser, voire arrêter, les dossiers DALO à Grigny.

g) OIN - ORCOD : Prendre en compte autant le volet humain qu'urbain :

- Exiger la transparence des comptes de l'Opievoy sur la Grande Borne ;
- Prendre les dispositions immédiates pour garantir :
 - Réaliser des mesures d'urgences (ascenseurs, eau, compteurs...) ;
 - Mettre en place une cellule d'accueil, d'écoute et de prise en charge des problèmes quotidiens des habitants ;
 - Dégager les moyens pour une véritable ingénierie (technique, financière, juridique, animation...) du projet ;
 - Prendre les mesures auprès de l'administrateur pour procéder rapidement à la dissolution du syndic principal, à l'analyse rigoureuse des comptes et au rétablissement d'une comptabilité, comme prévu dans le Plan de Sauvegarde n° 3 ;
 - Doter l'opération de son volet juridique et social (textes réglementaires à établir) et des outils et ressources (travailleurs sociaux, experts judiciaires) pour :
 - Solder les arriérés de dettes ;
 - Lutter contre la fraude immobilière (marchands de sommeil, squats...) ;
 - Établir un nouveau cadre clair et équitable / règles et modalités de calcul des charges sociales... ;
 - Octroyer les moyens financiers à la commune pour lui permettre d'exercer ses prérogatives en matière d'hygiène, de logements insalubres, etc... ;
 - Retenir la Commune comme porteur à part entière de la stratégie de peuplement afin de l'intégrer dans une approche globale sur le territoire de mixité sociale et de services publics locaux ;
 - Définir l'articulation PRU2-OIN-Plan de redressement 3, le rôle et responsabilité de chaque interlocuteur, moyens dégagés par l'ANAH, l'ANRU, etc... pour réaliser le projet et équipements publics nécessaires.

h) Géothermie : en lien avec les urgences de l'OIN-ORCOD, et ainsi relever le défi écologique (transition énergétique) et le défi social (précarité énergétique) :

Intervenir en urgence, notamment auprès de l'administrateur pour définitivement permettre la réalisation du programme ;

Mobiliser les crédits maximum de l'ADEME pour optimiser le plan de financement et le prix de vente.

i) **ZAC centre-ville** : convention d'aménagement tripartite (cf historique sur le GPV) dans laquelle l'Etat doit prendre toute sa place auprès de l'AFTRP, pour que le programme défini soit respecté.

j) **Transports** : mobiliser les moyens d'État adéquates pour engager, notamment dans le cadre du CPER la réalisation du TTME, la rénovation de la RD 445, du RER D et de la gare de Grigny.

k) **Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville**, et en complément de la nécessité d'implanter sur la commune tous les services publics nationaux indispensables aux habitants (cf § précédent), **augmenter substantiellement les moyens financiers pour garantir la mise en œuvre des politiques locales (péri-scolaires, culturelles, sportives, etc...)** et accompagner le mouvement associatif afin d'œuvrer à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et donc de lutter contre fracture sociale.

- Accompagner la commune dans ses efforts de gestion pour redresser durablement sa situation budgétaire ;
 - Au-delà de l'aspect démographique noté précédemment, allouer des dotations corrigeant intégralement le « déficit » de potentiel financier et la faiblesse des revenus des habitants ;
 - Demander aux banques, notamment la CDC et la banque postale, d'octroyer, dans le cadre d'un plan pluriannuel raisonné, les emprunts nécessaires à la réalisation ou la rénovation des équipements municipaux ;
 - Rétablir le FDPTP comme recette de fonctionnement et Permettre que les attributions de DDU financent des dépenses courantes de fonctionnement et correspondant au déploiement des activités et prestations quotidiennes au bénéfice des habitants ;
-

V. Garantir la souveraineté des collectivités locales et rétablir leur autonomie fiscale

Au-delà des mesures indispensables d'une solidarité nationale exceptionnelle pour réellement traiter la spécificité de Grigny et garantir à ses habitants l'égalité et le respect de leurs droits fondamentaux à vivre décemment et dignement ; l'Etat doit revenir sur certaines dispositions récentes et engager d'autres réformes pour sauvegarder les collectivités comme vecteurs essentiels de la République (cf déclaration AMF).

- **DGF** : revenir sur la refaçon programmée de 2015 à 2017, les Collectivités n'étant en rien responsables du déficit public et ayant démontré, depuis les premières lois de décentralisation de 1982, leur capacité à gérer, à s'adapter et à développer à la fois les réponses aux besoins des populations, au développement des territoires, à la création de richesses, à contribuer au progrès social et à la solidarité envers les plus fragiles, les catégories populaires durement touchées par la crise.

- **Accompagner chaque transfert de charges d'une compensation financière** intégrale et évolutive, à commencer par la mise en œuvre des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP).

- Prévoir une **allocation budgétaire** correspondant à chaque nouvelle norme ou **dépense obligatoire** à mettre en place (grenelle de l'environnement, plan climat, réglementation thermique, accès PMR, cotisation CNRACL...).

- Concevoir la construction des **intercommunalités** sur la base d'un projet partagé de territoire, dans le cadre de CDT et garantissant la **souveraineté des Maires** et l'**expression des citoyens**.

- Développer des **moyens pour l'école** afin de lui assurer sa mission d'ascenseur social et d'égalité des chances :

-
- Par un renforcement de la formation des enseignants ;
 - Par la constitution d'un effectif de professeurs remplaçants afin de lutter contre l'absence de cours durant plusieurs semaines – voire mois ;
 - Par la baisse importante du nombre d'élèves par classes, notamment dans les REP.
-
- Engager une **véritable réforme fiscale** pour rétablir l'équité devant l'impôt en fonction des capacités contributives et redonner **une véritable autonomie fiscale** aux élus locaux.

CONCLUSION

La marche du 11 janvier a démontré un profond attachement aux valeurs de la République. Grand élan de Fraternité pour la Liberté, cette marche appelle une profonde modification des politiques conduites depuis près de cinquante ans avec l'avènement du dogme néo-libéral du « laisser faire ».

Elle est un appel à restituer un **État Providence garant de l'Égalité de tous**.

Si, comme le Premier Ministre l'a déploré, les causes des attentats trouvent racines dans « l'apartheid territorial, social et ethnique », alors elles nécessitent un changement réel de cap politique, pour plus de justice, d'équité et de solidarité.

Les réponses ne peuvent pas être seulement dans un renforcement des mesures de sûreté nationale, rognant sur les libertés publiques fondamentales ou dans des mesurètes éducatives appelant à contribution les collectivités.

Il est indispensable de mettre fin à l'austérité qui se traduit chaque jour par plus de chômeurs, plus de précarité, un renforcement des inégalités et donc par le développement d'une économie parallèle souterraine, de la violence, de la délinquance, d'une société où la transgression devient source de survie, de territoires de non-droit où les habitants sont abandonnés par la République, favorisant l'émergence de toutes les formes de contestation jusqu'à l'extrémisme.

Il faut rapidement rétablir la République. **Il y a une urgence sociale à réhabiliter la dépense publique**, à abandonner le diktat du déficit public, à rétablir une économie basée sur la production de réelles ressources, à répartir équitablement les richesses en instaurant par exemple la taxe Tobin.

Une contribution de 0,01 % des revenus financiers au bénéfice d'un plan d'urgence pour rétablir le Service Public sur tous les territoires de la Nation apporterait 6 Milliards € à la France. Une répartition simplement mathématique au nombre d'habitants générerait 3 Millions annuels à Grigny.